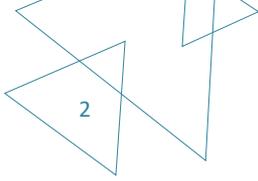




Rapport d'activité

2024



CONTEXTE	4
DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	4
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5
La Commission Locale de l'Eau et le Bureau.....	5
La Structure porteuse	7
Les Commissions thématiques	7
ANIMATION DU SAGE	8
CREATION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	8
REFERENTIEL DES PAYSAGES DE L'EAU DE L'EAU.....	10
ÉTUDE DE RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DE LA NAPPE DE L'EOCENE DU VALOIS FRANCILIEN.....	12
ÉLABORATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	13
PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	15
Avis de la CLE	15
Dossiers des partenaires suivis en 2024	24
COMMUNICATION.....	27
Elaboration d'une stratégie de communication et du plan de communication du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer	27
Refonte et optimisation du site internet du SAGE	29
Elaboration d'une campagne de mobilisation des acteurs du territoire du SAGE.....	30
Réseaux d'acteurs.....	31
Promotion/ communication du SAGE.....	31
Classes d'eau à destination des membres de la CLE	32
BUDGET	34
Compte administratif 2024 – Section de fonctionnement	34
Compte administratif 2024 – Section investissement.....	35
ANNEXES.....	36

CONTEXTE

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, in fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH¹ et le SIARE², avec l'appui des services de l'État, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarii) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude. La phase de rédaction des documents qui constituent le SAGE s'est déroulée sur 2017 et 2018. L'année 2019 a été consacrée à la consultation du public sur le projet de SAGE qui a abouti, en **début d'année 2020 à l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral.**

L'année 2024 constitue donc la cinquième année de mise en œuvre du SAGE.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

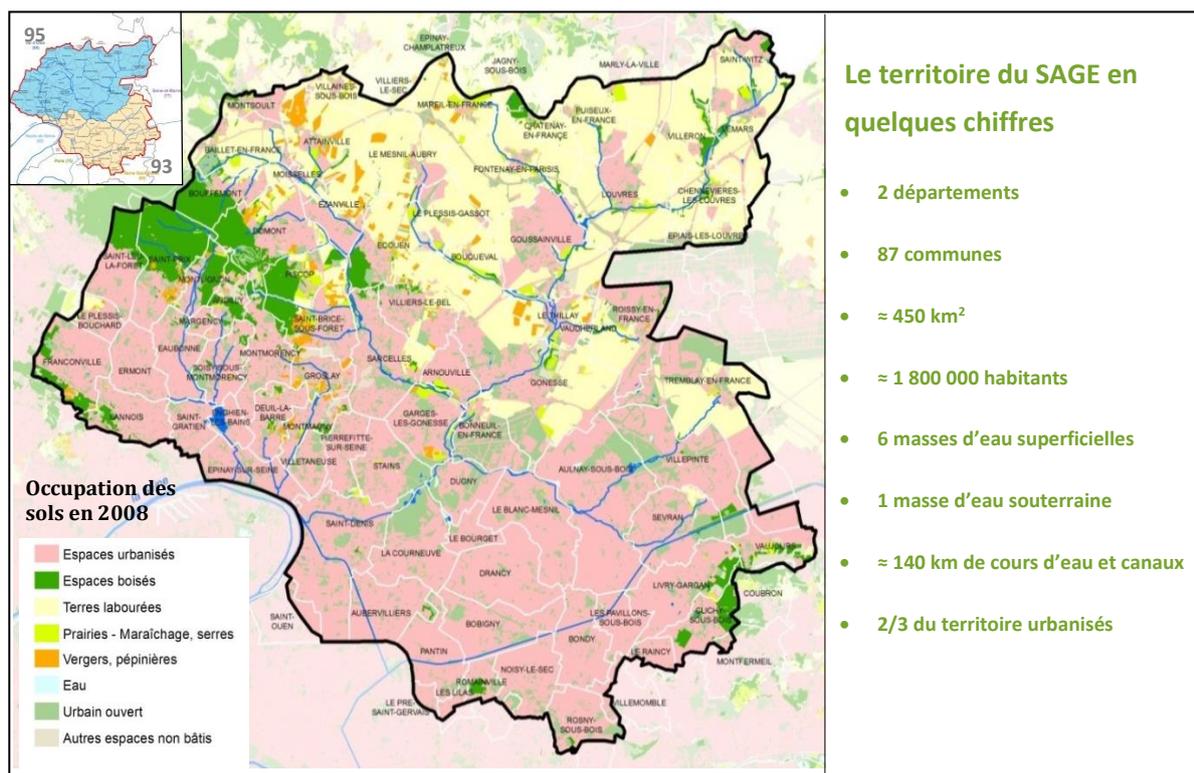
Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Épinay-sur-Seine.

¹ Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

² Syndicat Intégré pour l'Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
 - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer) ;
 - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne ;
 - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis) ;
- 1 masse d'eau souterraine :
 - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.

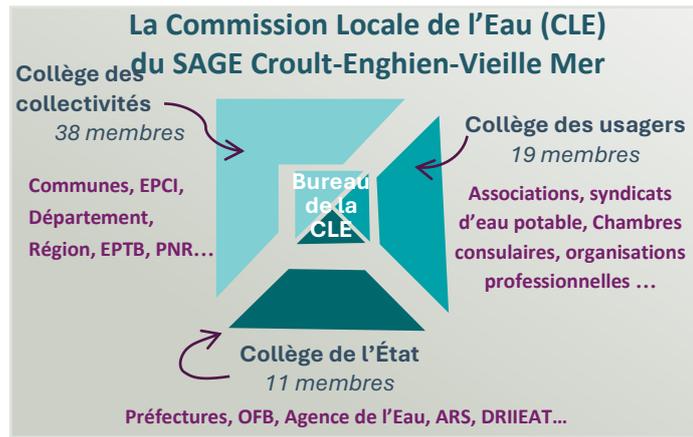


ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et renouvelée le 11 octobre 2017 (Arrêté n°14362) et le 24 avril 2024 (arrêté n°17699). Elle est actuellement composée de 68 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état. Elle est représentative des acteurs du territoire. Lors de ce renouvellement de CLE, 3 nouvelles structures ont intégré la CLE : la communauté de communes Carnelle Pays de France, le SIAEP de Montsout et le SIAEP de Tremblay Claye Souilly.



En 2024, suite au renouvellement de la CLE, le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres et assurant un rôle de Comité de Pilotage de la mise en œuvre du SAGE, a été réélu le 12 juin 2024.

La présidence de la CLE est assurée par **M. Benoit JIMENEZ** – président et représentant du SIAH Croult et Petit Rosne au sein de la CLE.

Les Vice-Présidents sont :

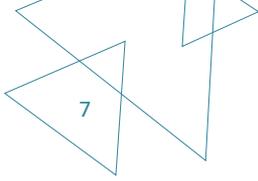
- M. **Jean-Pierre ENJALBERT**, Président du SIARE
- M. **Dominique BAILLY**, maire de Vaujours
- M. **Jean-Charles BOCQUET**, conseiller municipal à St Witz

Le bureau est également composé de :

- M. **Belaïde BEDREDDINE**, Vice-Président du Département de la Seine-Saint-Denis
- Mme **Laurence TROUZIER-EVEQUE**, conseillère communautaire de l'agglomération Val Parisis
- M. **Éric BATTAGLIA**, Maire d'Ezanville
- M. **Guillaume MORET**, représentant de la chambre d'agriculture
- M. **Christophe MACHARD**, représentant de la chambre du commerce et d'industrie du Val d'Oise
- M. **Robert HALIFAX**, membre de Nature Environnement 93
- Mme **Anne Kristen LUCBERT**, représentant de la DDT 95
- M. **Olivier CHARDAIRE**, représentante de la DRIEAT
- Mme **Btissame LAMLOUM**, représentante de l'AESN

En 2024, la CLE s'est réunie :

- Le **12 juin 2024** pour élire le bureau de la CLE, valider le rapport d'activité 2023, valider le plan de communication du SAGE, valider la réalisation d'une étude intersage d'amélioration des connaissances de la nappe d'eau souterraine de l'Éocène du Valois francilien, et faire un point sur la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE,
- Le **3 octobre 2024** pour valider le référentiel des paysages de l'eau et notamment le cahier de recommandations visant à cadrer l'avenir des paysages de l'eau
- Le **7 novembre 2024** pour faire un point d'avancement sur les actions inscrites au CTEC réalisées en 2023.



Le bureau de la CLE s'est réuni :

- Le **15 mars 2024** pour travailler sur le rapport d'activité 2023, le programme d'action 2024 et le budget prévisionnel 2024, et les ateliers de sensibilisation à destination des membres de la CLE
- Le **29 mars 2024** pour travailler sur la stratégie de communication du SAGE et le plan d'action associé

| La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE en 2012. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Une étude est en cours pour identifier une nouvelle structure porteuse en phase de mise en œuvre du SAGE, pour répondre à l'obligation réglementaire de couverture, par cette dernière, de la totalité du territoire du SAGE. En attendant les résultats de cette étude, le portage est toujours assuré par le SIAH. Un avenant de prolongation de délai à la convention de partenariat entre le SIAH, le SIARE et le Département a été signé en janvier 2020 pour tenir compte de cette situation.

| Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

Commission « Aménagement »

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.

Commission « Qualité de l'eau - Ressource en Eau »

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

Commission « Milieux naturels »

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

Les commissions thématiques ne se sont pas réunies en 2024.

ANIMATION DU SAGE

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE pour le compte de la CLE.

Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...)
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (comptes-rendus, diaporamas, notes, ...)
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...)
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Rédaction des avis de la CLE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

La cellule d'animation du SAGE a été complétée en septembre 2022 par une animatrice en charge du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer. Elle a pour mission :

- ✓ L'élaboration, l'animation et le suivi du contrat territorial « Eau et climat » en concertation avec les acteurs locaux ;
- ✓ La coordination technique, administrative et financière du contrat « Eau et climat » ;
- ✓ La mise en place d'outils de communication ;
- ✓ Le soutien à l'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer dans l'intégration des enjeux eau, climat, trame verte et bleue dans les documents de planification et d'urbanisme ;
- ✓ Le dialogue avec les partenaires institutionnels et les élus.

En 2024, une campagne de recrutement a été menée afin de compléter la cellule d'animation du SAGE avec un animateur eaux pluviales et désimperméabilisation. Ce dernier prendra son poste début 2025.

CREATION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

La loi dite Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, stipule que la mise en œuvre du SAGE doit être assurée par une structure qui englobe le périmètre du SAGE, critère auquel ne répond actuellement pas le SIAH Croult et Petit Rosne, actuelle structure porteuse du SAGE.

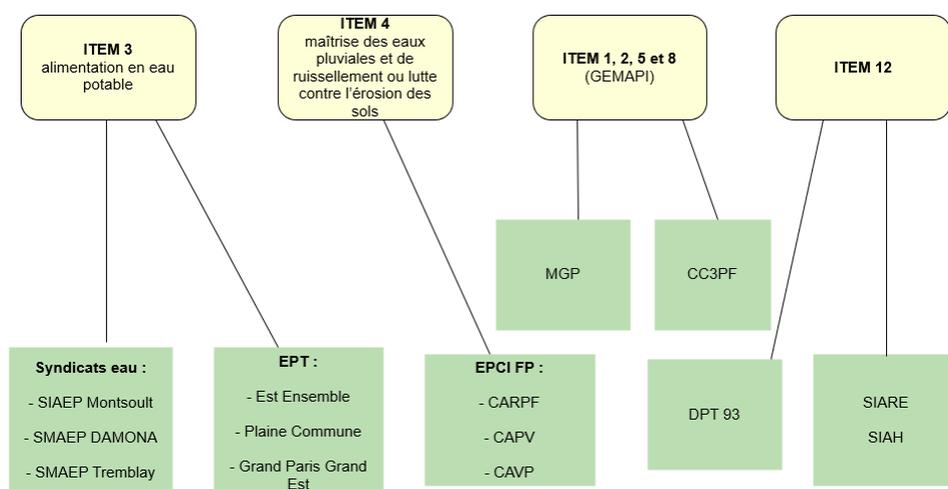
Il convient donc, comme stipulé dans la disposition 6.2.1 du SAGE, de mener une étude de gouvernance pour répondre au besoin de mise en place d'une structure porteuse unique à l'échelle du territoire du SAGE.

La structure porteuse aura pour mission élémentaire de porter la CLE, d'animer le SAGE et de mettre en œuvre les dispositions identifiées dans le SAGE comme devant être entreprises par la cellule d'animation du SAGE. Ces missions concerneront a minima :

- l'organisation de temps d'échange riches sur les sujets de la gestion de l'eau au sein de la Commission Locale de l'Eau et de ses différentes instances (bureau, commissions thématiques...);
- la réalisation d'études dépassant les limites administratives de chaque structure adhérente (par exemple : Étude sur les usages de loisirs (dont baignade) et aménités liées à l'eau afin de dégager des orientations d'aménagements, définition des objectifs de qualités pour le ru d'Arra et le lac d'Enghien...);
- l'élaboration et le pilotage du contrat territorial « Eau et climat » qui visera l'atteinte du bon état des eaux et garantira des taux d'aides intéressants aux maîtres d'ouvrage ;
- la mise en cohérence des projets d'aménagement engagés sur le territoire avec les objectifs et orientations du SAGE (avis) ;
- la diffusion de la connaissance des enjeux liés à la gestion de l'eau (promotion du SAGE, sensibilisation générale sur l'eau, formation) auprès de tout public (élus, techniciens, citoyens, scolaires), notamment afin de partager une culture commune de l'eau sur notre territoire ;
- la mise en réseaux et l'animation des acteurs du territoire autour de sujets liés à l'eau (diffusion de retours d'expérience/bonnes pratiques, valorisation de projets, bancarisation des données, aide à la recherche de financement ...);
- le suivi, la révision ou la modification du SAGE.

Une première version des statuts a été élaboré en 2022 en concertation avec les 16 futurs membres potentiels. Mi 2024, les services du contrôle de légalité de la préfecture nous ont fait un retour sur la structuration juridique de cette future structure et les ITEM de l'art L.211-7 du code de l'environnement au titre desquelles chaque collectivité pourra y adhérer. Fin 2024, des discussions sont encore en cours sur les modalités de transferts de ces items.

**Proposition nouvelle structure porteuse du SAGE :
Étude et mise en œuvre du SAGE
art L. 211-7 du code de l'environnement**



REFERENTIEL DES PAYSAGES DE L'EAU DE L'EAU

La stratégie du SAGE CEVM prévoit de se doter d'un référentiel unifié dont l'entrée privilégiée est l'approche paysagère. En effet le paysage, l'eau, les trames verte et bleue sont des thématiques qui communiquent les unes avec les autres, autour des notions d'espaces, de trames, et chacune est fortement dépendante des activités humaines (développement urbain, usages). Le référentiel se doit ainsi de révéler les interrelations et complémentarités entre les différentes composantes et de mettre en place une approche synergique et multifonctionnelle de l'ensemble des fonctions pouvant influencer le paysage de l'eau : trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, déplacements doux, ou encore espaces de sports et de loisirs.

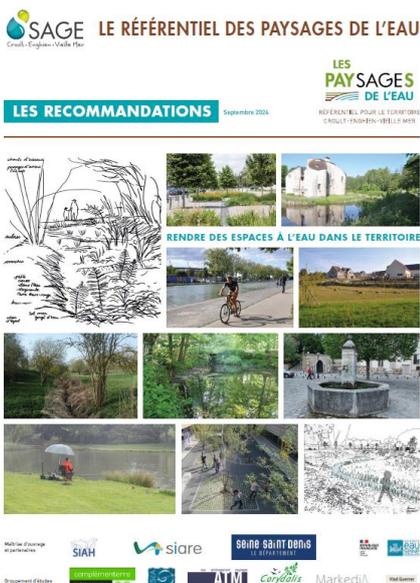
Plus qu'un document de planification, ce référentiel est un outil de connaissance des paysages de l'eau d'aujourd'hui et un outil opérationnel pour cadrer l'avenir des paysages de l'eau et accompagner les aménageurs et les concepteurs dans la prise en compte et le respect de ces paysages. C'est également un outil de conviction afin de rendre visible l'eau et d'améliorer le cadre de vie.

Cette démarche a été lancée mi 2021. Le diagnostic partagé des paysages de l'eau a été validé par la CLE mi 2023. Il permet d'avoir une vision claire et territorialisée de ce que sont aujourd'hui et de ce que pourraient être demain les « paysages de l'eau ».

L'année 2024 s'est attaché à la réalisation du cahier de recommandations qui vise à cadrer l'avenir des paysages de l'eau, et à accompagner les porteurs de projets dans la transformation de ces paysages.

Le cahier se compose de 8 recommandations assorties de 30 applications et 5 fiches outils :

- Recommandation 1 : Réaménager les paysages de l'eau hérités en conciliant qualité paysagère, biodiversité et usages
- Recommandation 2 : Renforcer les continuités visuelles et fonctionnelles des paysages linéaires de l'eau
- Recommandation 3 : Mobiliser les vallées, chemins d'eau, plans d'eau... pour remédier aux discontinuités
- Recommandation 4 : Accentuer l'ambiance et la fonctionnalité des paysages humides
- Recommandation 5 : S'appuyer sur le contexte topographique et écologique pour concevoir les paysages accueillant l'eau temporairement
- Recommandation 6 : Favoriser la multifonctionnalité des paysages accueillant l'eau temporairement par la diversité des événements pluvieux
- Recommandation 7 : Valoriser les traces et indices de l'eau en préservant la confidentialité et l'identité des lieux
- Recommandation 8 : Raconter l'histoire des paysages dans les aménagements publics et privés à travers les traces et indices de l'eau



3 ateliers « Focus » regroupant une 40aine d'acteurs de l'eau, de l'urbanisme et des aménageurs ont permis de tester les recommandations sur des sites réels. Ces ateliers se sont tenus :

- Le 23 janvier 2024, sur le site de la Haie Jabline à st Witz,
- Le 7 février 2024, sur le site de la Briche à St Denis,
- Le 8 février 2024, sur le site du bassin des Moulinets à Eaubonne.



Le comité de suivi de cette étude s'est réuni :

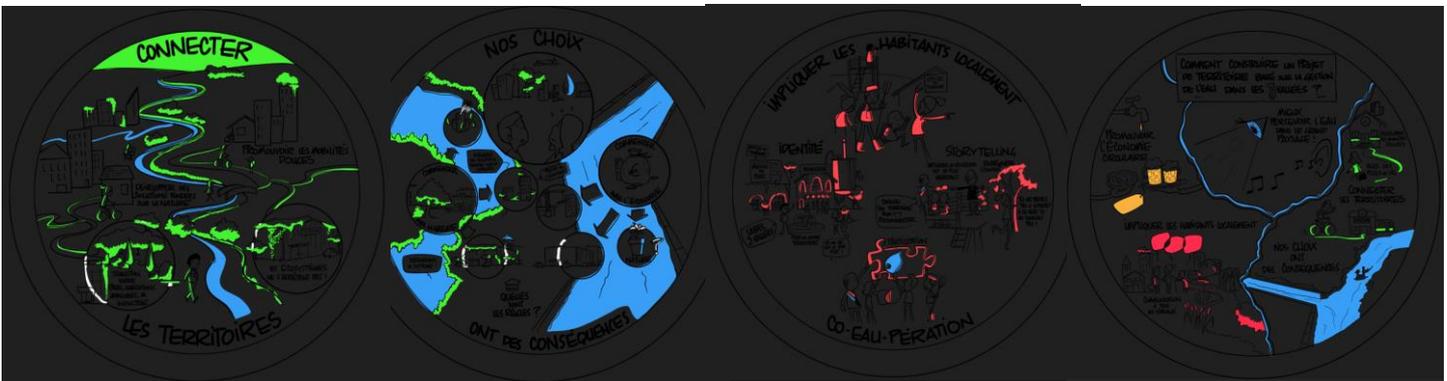
- Le **3 juillet 2024** pour présenter le cahier des recommandations et recueillir les observations des membres du comité de suivi avant présentation de la version finale de ce cahier à la CLE.

Le référentiel des paysages de l'eau a été validé par la CLE le 3 octobre 2024.

Atelier des paysages possibles – Projet Plus Change

Dans la continuité de ce référentiel, un atelier sur les paysages possibles a été organisé le 2 octobre 2024 en partenariat avec la région Ile de France. Cet atelier s'inscrivait dans la dynamique du projet Plus Change visant à planifier des stratégies d'utilisation des sols répondant aux objectifs sociaux, climatiques et de biodiversité dans un monde en mutation. L'atelier des paysages possible constituait le programme créatif de sensibilisation utilisant des méthodologies artistiques et narratives pour aider à imaginer un avenir l'utilisation durable des terres. Cet atelier a permis de s'interroger sur **"comment construire un projet de territoire à partir de la gestion de l'eau ?"**. Il s'est déroulé en deux temps : une visite terrain et un atelier réflexif.

Une trentaine de personnes d'horizon divers (chercheurs, acteurs de l'eau, acteurs de l'aménagement, société civile ...) ont participé à cet atelier bilingue.



ÉTUDE DE RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DE LA NAPPE DE L'EOCENE DU VALOIS FRANCILIEN

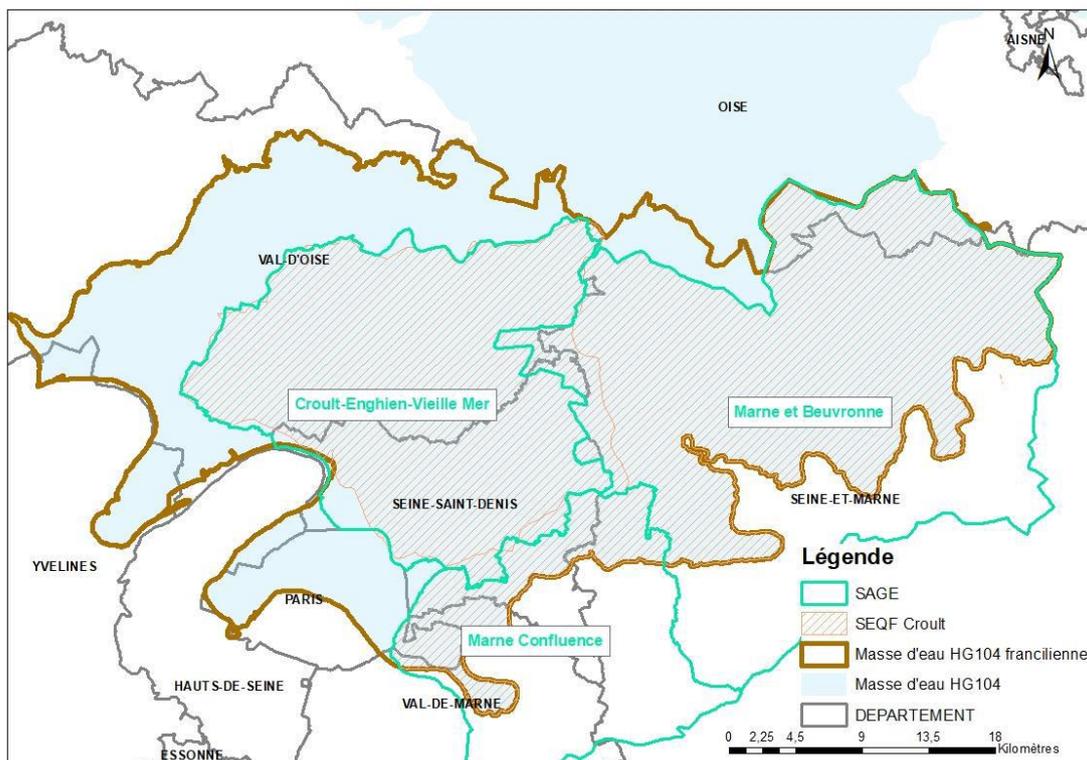
LE SDAGE 2022-2027 identifie le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer comme secteur à équilibre quantitatif fragile. Il demande ainsi la mise en œuvre d'une gestion des prélèvements équilibrée et pérenne sur ces secteurs ainsi qu'aux SAGE concernés d'intégrer un volet quantitatif.

Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la connaissance du fonctionnement des nappes et de réaliser un diagnostic partagé de l'état quantitatif de la ressource en eau, des besoins liés aux milieux et des demandes liées aux usages tout en prenant en compte le changement climatique. Ce besoin de connaissance a été mis à jour lors de la commission thématique ressource en eau organisée en juin 2023.

La nappe d'eaux souterraines de l'Eocène du Valois dépassant le périmètre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, une réflexion sur un périmètre étendu correspondant davantage aux limites hydrographiques de la nappe semble est appropriée. Les SAGE limitrophes, à savoir le SAGE Marne Confluence et le SAGE Marne et Beuvronne, situés sur la même nappe, sont également considérés comme territoire à équilibre quantitatif fragile. Une étude quantitative intersage apparaît donc pertinente.

Les cellules d'animation Croult-Enghien-Vieille Mer, Marne et Beuvronne et Marne Confluence ont donc travaillé de concert au lancement d'une telle étude. Une convention de partenariat de type convention de groupement de commande entre les 3 structures porteuse de SAGE concernant le suivi technique de l'étude et la répartition financière des restes à charge a été signé en 2024. Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est le pilote de cette étude intersage.

Le groupement des SAGE a également été lauréat de l'appel à projet de l'Agence de l'eau « Etudes Volumes prélevables » en vue d'un financement à 100% de cette étude.



Le BRGM accompagnera les CLE dans le renforcement des connaissances du fonctionnement de la nappe. A ce titre, une convention de recherche et de développement a été signée en décembre 2024 entre le SIAH et le BRGM.

Le périmètre d'étude concerne la partie francilienne de la nappe de l'Eocène du Valois dont 80% des communes sont couvertes par un SAGE.

Le pilotage de cette étude sera effectué par un comité représentatif des acteurs du territoire et composé d'un panel des membres de chaque CLE représentant à minima des membres du bureau de chaque CLE, des structures compétentes en eau potable, des structures compétentes en GEMAPI, des associations d'usagers (chambres consulaires, association de protection de l'environnement...) et des structures de l'état, avec la possibilité de l'élargir à des structures non-membres des CLE.

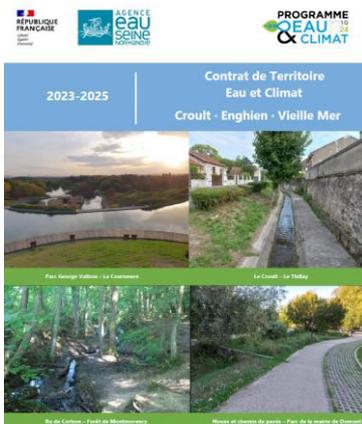
Le lancement de l'étude est prévu pour janvier 2025.

ÉLABORATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Comme prévu dans la disposition 6.2.1 du PAGD, le territoire doit se doter de programmes pluriannuels d'actions cohérentes, planifiées, concertées et contractualisés entre les partenaires techniques et financiers.

Le contrat de territoire "Eau & Climat" est un programme d'actions volontaires et partagées par les acteurs de l'eau sur des territoires à enjeux prioritaires. Il vise à accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il permet également de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux. L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage avec les signataires à financer prioritairement les actions inscrites au contrat.

Ces programmes d'actions doivent couvrir les actions prioritaires préconisées dans le PAGD du SAGE relatives notamment à l'assainissement (branchement, gestion des eaux pluviales à la source) et aux milieux (restauration écologique et hydromorphologique des rivières) contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE.



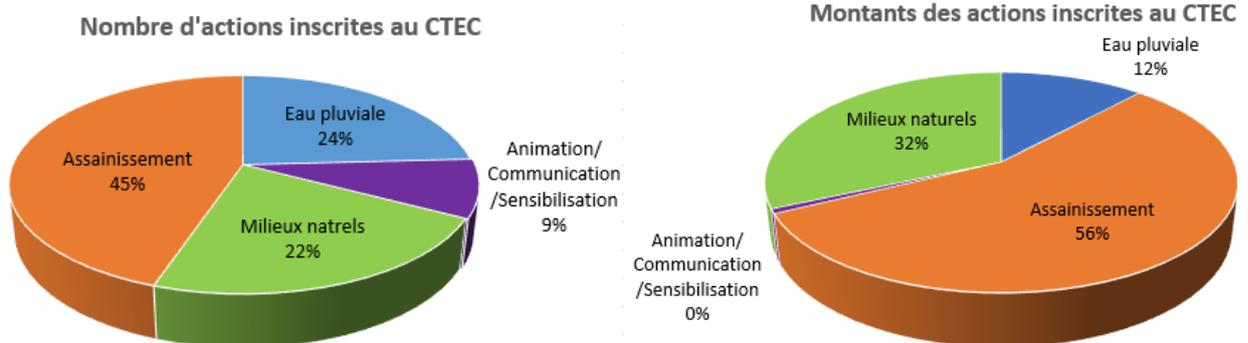
L'animation du contrat territorial Eau et Climat Croult Engchien Vieille Mer est assurée depuis septembre 2022.

À la suite des différents entretiens organisés fin 2022 et début 2023 avec les maîtres d'ouvrages du territoire afin de les convaincre d'inscrire des actions, le contrat territorial Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer ainsi que son programme d'actions ont été élaborés lors du premier semestre 2023.

Le contrat territorial Croult-Enghien-Vieille Mer **rassemble 12 maîtres d'ouvrage** (Métropole du Grand Paris, Département de la Seine-Saint-Denis, SIAH Croult et Petit Rosne, SIARE, EPT Grand Paris Grand Est, EPT Plaine Commune, EPT Paris Terres d'Envol, Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, Communauté d'Agglomération Val Parisis, Grand Paris Aménagement, et la Ville d'Enghien-les-Bains) et **un partenaire financier**, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie **autour d'un programme d'action de 3 ans (2023-2025)**.

Ces acteurs se sont engagés à réaliser **116 actions, pour un montant estimé à plus de 100 millions d'euros (HT), autour de trois grands axes phrases du SAGE :**

1. La gestion des eaux pluviales à la source : répondre aux défis de désimperméabiliser et de végétaliser les villes, de gérer les eaux pluviales à la source pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses.
2. La protection des écosystèmes naturels, aquatiques et humides : préserver les écosystèmes aquatiques fragiles tels que les cours d'eau et zones humides en mettant en place des mesures de conservation et de restauration.
3. La fiabilisation des systèmes d'assainissement : diminuer les rejets polluants aux milieux naturels en mettant en conformité les branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales.



Le 07 novembre 2024, les signataires, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les membres de la Commission Locale de l'Eau ont été invités au deuxième comité de pilotage dans les locaux de la direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) du Département de Seine-Saint-Denis. Lors de ce comité, le bilan des actions inscrites en 2023 du contrat, le 12^{ème} programme d'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie 3 retours d'expériences en lien avec les thématiques du contrat ont été présentés :

- La gestion des eaux pluviales de la ZAC du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois (Grand Paris Aménagement)
- La réalisation d'aménagement d'hydraulique douce à Chennevières-les-Louvres (SIAH Croult et Petit Rosne)
- La mise en conformité de branchements (Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol)

Le rapport bilan des actions inscrites en 2024 sera annexé au rapport d'activité lors qu'il aura été présenté au comité de pilotage du CTEC.

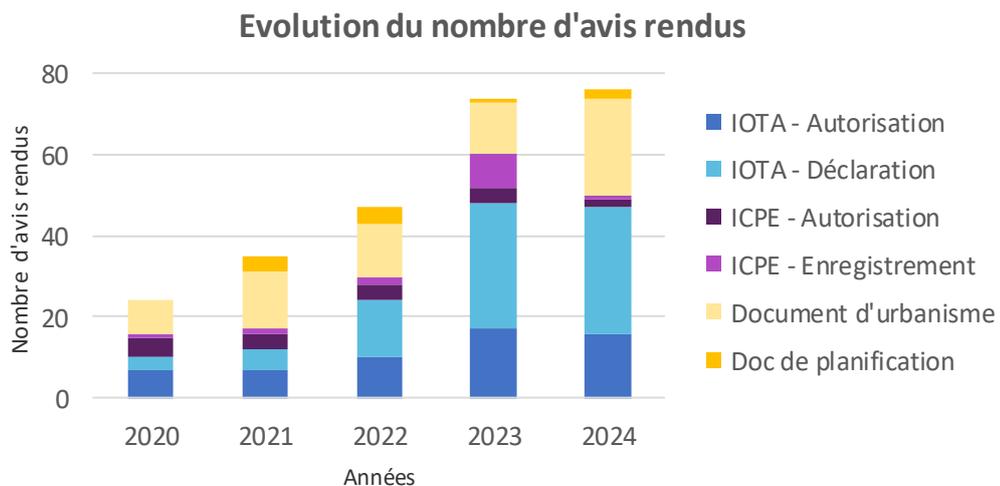
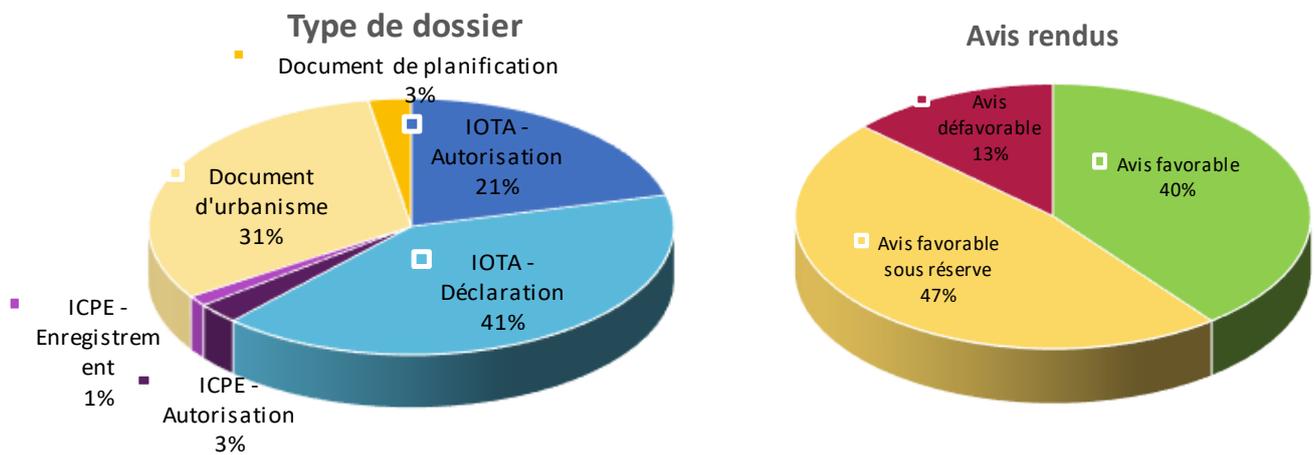
Des rencontres avec les signataires du contrat sont prévues fin 2024 début 2025 afin d'établir le bilan des actions inscrites en 2024.

Afin de préparer l'élaboration du prochain contrat sur la période 2026-2030, des réunions de précadrage ont eu lieu avec les financeurs potentiels et les porteurs de contrat des territoire adjacents pour définir les périmètres de chaque contrat et les thématiques les constituants.

PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE

Avis de la CLE

En 2024, la CLE a été saisie sur 76 dossiers dont 50 dossiers d'autorisation environnementale (autorisation ou déclaration IOTA et ICPE) et 26 documents d'urbanisme ou de planification.



Type	Projet	Localisation	Dpt	Date de l'avis	Avis rendus	Pétitionnaire rencontré en amont du DLE	Evolution du dossier suite à l'avis rendu
DLE A	Construction d'un Data Center - Dugny Digital Hub	Dugny	95	23/01/2024	Favorable		
DLE A	ZAC SEVRAN Terre d'Avenir - Phase 1	Sevrans	93	22/01/2024	Favorable sous réserve d'utiliser au maximum les capacités d'infiltration du parc pour gérer une partie des eaux pluviales issues des lots privés afin de limiter la quantité d'eau rejetés au réseau par temps de pluie.		OUI
DLE A	ZAC SEVRAN Terre d'Avenir - Phase 1	Sevrans	93	12/07/2024	Favorable		
DLE A	Porter à connaissance n°4 de la ligne 17 du Grand Paris Express	Saint-Denis	93	16/01/2024	Favorable		
DLE A	Projet de parc de Loisirs "Le Bois du seigneur"	Goussainville	95	21/05/2024	Favorable sous réserve de vérifier l'absence de Zh au sein de l'enveloppe de probabilité de présence du SAGE et de concevoir un eprojet davantage calé sur la topographie existante et préservant la notion de vallée.	X	
DLE A	Aménagement de la ZAC Dame Blanche	Garges-les-Gonesses	95	04/07/2024	Favorable	X	
DLE A	Porter à connaissance n°6 - Ligne 16 du Grand Paris Express	Saint-Denis	93	30/07/2024	Favorable sous réserve : - de préciser le temps d'infiltration des pluies courantes de l'emprise annexe 3302P ; - de repenser la gestion des eaux pluviales au niveau de la rue Poulbot afin d'abattre au moins partiellement les pluies courantes sans rejet au réseau en moins de 24h ; - de justifier le zéro rejet des pluies courantes au sein de l'emprise OA 32E01.		
DLE A	AENV Datahills - Création d'un campus de centre de données numériques	Aulnay-sous-Bois	93	06/08/2024	Favorable sous réserve de compléter la note hydraulique afin de justifier de l'abattement des pluies courantes en 24 h et la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE.		
DLE A	NPNRU Clos Saint-Lazare	Stains	93	06/09/2024	Favorable	X	
DLE A	Création d'un datacenter Segro	Le Bourget	93	20/09/2024	Favorable		
DLE A	Regroupement d'un site unique de police	Saint-Ouen-sur-Seine	93	04/10/2024	Favorable sous réserve de justifier davantage les raisons de la non atteinte de l'abattement total des pluies courantes au niveau des sous bassins versants BV2, BV24, BV26, BV27, de préciser la perméabilité des sols et le temps de vidange des ouvrages d'infiltration pour les pluies courantes.	X	
DLE A	Reinjection en nappe	Louvres	95	24/10/2024	Favorable		
DLE D	Construction d'un complexe immobilier (Clos Chagall)	Aulnay-sous-Bois	93	04/04/2024	Favorable sous réserve des conclusions de l'étude en cours des potentialités de restauration hydromorphologique du ru du Sausset menée par la Métropole, et d'assurer une emprise foncière ambitieuse et sécurisée du futur lit majeur du cours d'eau.	X	OUI

DLE D	Construction d'un complexe immobilier (Clos Chagall)	Aulnay-sous-Bois	93	27/08/2024	Favorable sous réserve de la protection des emprises du futur lit majeur du cours d'eau dans le PLUI de Terres d'Envol et dans la déclaration d'utilité publique liée à la ZAC au niveau du vélodrome.	X	OUI
DLE D	Aménagement de la ZAC du Bas Clichy – Lot Pelouse Sud 1 à Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	93	11/03/2024	Favorable	X	
DLE D	Requalification du quartier des Impressionnistes	Louvres	95	29/02/2024	favorable sous réserve : - de justifier le zéro rejet des pluies courantes au sein de l'espace commun (lot EC) en précisant notamment les surfaces d'infiltration des différentes noues et le temps d'infiltration des pluies courantes au sein de chaque ouvrage hydraulique, - d'imposer aux lots privés le zéro rejet des pluies courantes par son inscription dans le CPPAUPE. - d'étudier les possibilités de déconnexion des eaux pluviales des bâtiments à réhabiliter et la mise en conformité de leur branchement.		Partielle
DLE D	Val Ezanville	Ezanville	95	21/03/2024	Favorable sous réserve : - De préciser le temps d'infiltration des pluies courantes au sein de chaque ouvrage hydraulique afin de s'assurer de la compatibilité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE. - De faire le bilan de l'imperméabilisation à l'échelle de la ZAC.	X	
DLE D	Construction d'un bâtiment collectif et 42 maisons individuelles - secteur Berchère	Andilly	95	19/03/2024	Favorable sous réserve : - de repenser la gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet afin de limiter les ouvrages de gestion des eaux pluviales enterrés et de privilégier les ouvrages d'infiltration à ciel ouvert comme composante à part entière de l'aménagement paysager du projet. - d'informer les futurs propriétaires et usagers des logements sur la localisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales et les mesures à respecter pour assurer leur pérennité sur le long terme.		
DLE D	Projet d'aménagement immobilier au 98-102 rue de Mitry et 4 impasse Michaut	Aulnay-sous-Bois	93	29/03/2024	Favorable sous réserve de préciser le temps d'infiltration des pluies courantes et le cheminement de l'eau		
DLE D	Opération NPNRU du quartier Édouard Vaillant - Abreuvoir	Bobigny	93	14/05/2024	Favorable sous réserve de vérifier le caractère non-humide des sols du lot 1 secteur Budapest		
DLE D	Aménagement et remise en état d'un terrain pour restaurer une circulation douce	Fontenay-en-Parisis	95	29/04/2024	Favorable		
DLE D	Remise en état d'un espace naturel	Fontenay-en-Parisis	95	29/04/2024	Favorable sous réserve de fournir le rapport d'inventaire justifiant l'absence de ZH sur l'emprise du projet		
DLE D	Projet d'aménagement de deux ensembles immobiliers et un espace vert commun - Ilot des pointes	La Courneuve	93	15/05/2024	Favorable		

DLE D	Construction de 3 bâtiments à l'angle des rues Pierret et Branly	Sarcelles	95	13/05/2024	Favorable	X	
DLE D	Création d'une voie verte sur la RD47	Goussainville	95	22/07/2024	Favorable sous réserve : - de repenser la gestion des eaux pluviales afin d'abattre totalement les pluies courantes sans rejet au réseau en moins de 24h au sein de chaque sous-bassin versant ; - de préciser le temps d'infiltration des pluies courantes pour chaque ouvrage hydraulique, les caractéristiques des bassins d'infiltration et le cheminement de l'eau.		OUI
DLE D	ZAC Sud Roissy - Aménagement et à la viabilisation de la partie sud de la ZAC	Roissy-en-France	95	25/07/2024	Favorable sous réserve : - d'abattre les pluies courantes sans rejet au réseau et à ciel ouvert en moins de 24h ; - de vérifier le caractère humide au sein de l'enveloppe de probabilité de présence de zones humides identifiée par le SAGE		OUI
DLE D	Parc Commercial Terra Nobilis 2	Aulnay-sous-Bois	93	20/08/2024	Favorable sous réserve que les emprises du futur lit majeur du cours d'eau soient inscrites et protégées dans le PLUI de Terres d'Envol en cours d'élaboration, dans le projet d'aménagement porté par SEQUANO le long de la RN2 tant au niveau des parcelles communales que des parcelles privées notamment celles occupées actuellement par un magasin de bricolage et dans la déclaration d'utilité publique liée à la ZAC au niveau du vélodrome.	X	OUI
DLE D	NPNRU de la Prétresse	Stains	93	19/08/2024	Favorable		
DLE D	Aménagement du quartier La Source-Les Presles	Epinay-sur-Seine	93	26/08/2024	Défavorable du fait de la non préservation des emprises de réouverture du ru d'Enghien identifiées dans l'étude des potentialités de réouverture du ru d'Enghien au niveau du quartier La Source - Les Presles.		
DLE D	Requalification de la rue des Huleux et de ses abords	Stains	93	21/08/2024	Favorable sous réserve de vérifier in situ la perméabilité des sols au droit des ouvrages d'infiltration et d'augmenter les surfaces d'infiltration des noues au niveau du square.		
DLE D	Requalification du parc Marcel Cachin	Sant-Denis	93	25/09/2024	Favorable sous réserve de fournir le rapport d'inventaire des zones humides et de déplacer les aménagements sportifs et ludiques en dehors de la bande de 15 m de part et d'autre de la Vieille Mer afin de ne pas obérer ses potentialités de réouverture		
DLE D	Second avis Requalification du parc Marcel Cachin	Saint-Denis	93	02/12/2024	Favorable sous réserve de déplacer le skate-parc en dehors de la bande de 15 m de part et d'autre de la Vieille Mer couverte afin de ne pas obérer ses potentialités de réouverture.		
DLE D	Opération immobilière rue des céréales	Saint-Denis	93	07/10/2024	Favorable		
DLE D	Construction d'un ensemble immobilier et d'un institut	Ermont	95	15/10/2024	Défavorable du fait du non-respect de l'article 1 du règlement du SAGE.		OUI

	médico-éducatif						
DLE D	Création d'un forage agricole F3	Chennevières-les-Louvres	95	17/10/2024	Favorable		
DLE D	Construction d'un ensemble immobilier Pichet	Villepinte	93	18/11/2024	Défavorable en raison de la non vérification du caractère humide des sols situés au sein des enveloppes de probabilité de présence de zones humides.		
DLE D	Réaménagement de la sous-concession de l'aire de services de Vémars Ouest	Vémars	95	29/11/2024	Défavorable du fait du non-respect de l'article 1 du règlement du SAGE et de l'absence de justification suffisante permettant de déroger à cet article.		
DLE D	Projet d'aménagement NPNRU Robespierre	La Courneuve	93	28/11/2024	Favorable sous réserve de préciser le temps de vidanges par infiltration et évaporation des différents ouvrages pour les pluies courantes		
DLE D	Extension des archives nationales	Pierrefite-sur-Seine	93	11/12/2024	Favorable sous réserve d'étudier les possibilités de déconnexion du réseau des eaux pluviales ruisselant sur les toitures du bâtiment actuel des archives nationales		
DLE D	Opération NPNRU des Marnaudes La Sablière à Villemomble	Villemomble	93	10/12/2024	Favorable sous réserve de : - Préciser le chemin de l'eau et les caractéristiques des différents ouvrages hydrauliques, - D'étudier les possibilités de déconnexion du réseau des eaux pluviales ruisselants sur les toitures des bâtiments voués à être conservés, - Poursuivre les efforts en matière de désimperméabilisation du secteur Fosse aux Bergers, - D'utiliser davantage les capacités d'infiltration des sols pour gérer les pluies d'occurrences supérieures à la décennale		
DLE AR	Recherche de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Drancy	Drancy	93	11/03/2024	Favorable		
DLE AR	Recherche de gîte géothermique et autorisation d'ouverture de travaux miniers sur la commune d'Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	93	11/12/2024	Défavorable du fait de l'incompatibilité du projet avec les enjeux, orientations et dispositions du SAGE en matière de gestion des eaux pluviales, notamment le non-respect du zéro rejet à minima des pluies courantes		
DLE AS	12 Aménagements hydrauliques pour la prévention des inondations du territoire du SIAH Croult et Petit Rosne	Bassins versants du Croult et du Petit Rosne	95	02/02/2024	Favorable sous réserve de préciser les impacts de chaque bassin sur le débit minimum biologique et les continuités biologique et sédimentaire et le cas échéant les mesures prises pour les rétablir.		
DLE AR	Recherche de gîte géothermique et autorisation d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Dugny par l'EPT terres d'envol	Dugny	93	28/06/2024	Favorable sous réserve de préciser la gestion des eaux pluviales du site en phase exploitation et de répondre à minima au zéro rejet des pluies courantes		
ICPE A	Projet de plateforme de production de substrat fertile	La Courneuve	93	02/04/2024	Défavorable du fait de la non-conformité avec l'article 1 du règlement du SAGE		OUI
ICPE A	Porter à connaissance n°4 de la ligne 15 du Grand Paris		93	09/08/2024	Favorable sous réserve de vérifier le caractère humide des sols de	X	

	Express				l'emprise chantier de l'ouvrage 6501.		
ICPE E	Plan d'épandage de l'unité de méthanisation de Marchémoret (77)	Saint-Witz, Vémars	95	17/01/2024	Favorable		
ICPE E	Extension du centre de traitement des déchets	Romainville, Bobigny	93	12/11/2024	Favorable sous réserve de : - Maximiser la capacité d'infiltration des espaces verts et ajuster le chemin de l'eau pour diriger les eaux de pluies en priorité vers ces espaces, - Préciser la perméabilité des sols et le temps de vidange par infiltration au sein des noues et bassins perméables, - Fournir l'accord de rejet au canal du service des canaux de la ville de Paris, - Trouver rapidement les sites de compensation liés à la destruction d'habitats.		
DUP	RTE raccordement au réseau du datacenter de Dugny	Dugny – Plessis-Gassot	95	15/07/2024	Défavorable du fait de la non-conformité du projet avec l'article 4 du règlement du SAGE.		OUI
DUP	RTE raccordement au réseau du datacenter de Dugny	Dugny – Plessis-Gassot	95	10/10/2024	Favorable		
Porter à connaissance	Modification de prélèvements du forage du golf de Roissy en France	Roissy-en-France	95	14/11/2024	Favorable sous réserve de : - Préciser les besoins en eau minimum pour satisfaire l'activité du golf et les volumes d'eau prélevés actuellement dans les différentes ressources en période hivernale et en période estivale, - Mettre en œuvre des mesures complémentaires visant à réduire les besoins en eau et donc les prélèvements en nappe. - S'interroger sur la conservation du prélèvement en rivière.		
Doc planification	Révision du Schéma Directeur de la Prévision des Crues (SDPC) du bassin Seine-Normandie		93/ 95	21/10/2024	Favorable		
Doc Urba	PLUI Grand Paris Grand Est	EPT Grand Paris Grand Est	93	13/02/2024	Favorable sous réserve de prendre en compte : - Dans l'OAP socle écologique et santé environnementale, ajouter à la carte OAP-1-c les enveloppes de probabilité de zones humides et compléter la rédaction de la prescription 33 pour vérifier le caractère humide au sein de ces enveloppes avant-projet. - Réaffirmer un objectif de désimperméabilisation au sein de chaque OAP sectorielles par la requalification des espaces imperméabilisés existants permettant leur végétalisation et une gestion paysagère des eaux pluviales - Afin de s'inscrire dans l'exemplarité publique prônée par le SAGE en matière de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation, ne pas exonérer les zones d'équipement d'un coefficient minimal de pleine terre à respecter.		OUI
Doc Urba	Second Arrêt du PLUI de Grand Paris Grand Est	EPT Grand Paris Grand Est	93	13/04/2024	Favorable sous réserve de prendre en compte les trois observations ci-dessus :		

					<ul style="list-style-type: none"> - compléter la rédaction de la prescription 33 pour vérifier en amont du projet le caractère humide au sein de ces enveloppes et compléter la carte OAP-1-c avec les enveloppes de probabilité de ZH - Réaffirmer un objectif de désimperméabilisation au sein de chaque OAP sectorielles - s'inscrire dans l'exemplarité publique prônée par le SAGE en n'exonérant pas les zones d'équipement d'un coefficient minimal de pleine terre à respecter. 		
Doc Urba	Modification n°1 simplifiée du PLU de Saint-Leu-la-Forêt	Saint-Leu-la-Forêt	95	05/01/2024	Favorable		
Doc Urba	Modification n°2 simplifiée du PLU de Saint-Leu-la-Forêt	Saint-Leu-la-Forêt	95	14/05/2024	Favorable		
Doc Urba	Modification n°2 du PLU de Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	93	10/01/2024	Favorable (mais PLU incompatible avec les enjeux fondamentaux du SAGE relatifs à la protection des zones humides et des cours d'eau et dans une moindre mesure le zéro rejet des pluies courantes)		
Doc Urba	Révision du PLU de Groslay	Groslay	95	15/01/2024	Favorable sous réserve de : <ul style="list-style-type: none"> - Prescrire des espaces de pleine terre plus ambitieux au niveau des zones urbanisées, - Faire figurer sur le plan de zonage la totalité du linéaire du ru d'Haras, - Augmenter la largeur de la bande de retrait de part et d'autre du cours d'eau au niveau des zones Np, du bassin de rétention en amont de la commune, du cœur d'îlot du lotissement de la rue du lavoir et des parcelles urbaines non construites ou en friche, - Faire figurer dans le règlement des zones N et A, la vérification du caractère humide des sols situés dans les enveloppes de probabilité de présence de zones humides localisées au plan de zonage. 	X	
Doc Urba	PLU de Villepinte - Modification simplifiée n°1	Villepinte	93	16/02/2024	Favorable		
Doc Urba	PLU de Villepinte - Modification simplifiée n°2	Villepinte	93	12/04/2024	Favorable sous réserve d'augmenter le coefficient de pleine terre et d'indiquer au sein de l'OAP, la vérification du caractère humide des sols situés au sein de l'enveloppe de probabilité de présence de zone humide.		
Doc Urba	PLU Le Blanc Mesnil - Modification n°2	Le Blanc-Mesnil	93	14/02/2024	Défavorable du fait de la non-compatibilité via des vis des objectifs fondamentaux du SAGE relatifs aux zones humide et cours d'eau, à la désimperméabilisation et à la gestion des eaux pluviales.		
Doc Urba	PLU Ezanville - Modification Simplifiée	Ezanville	95	08/02/2024	Défavorable sur la comptabilisation des toitures végétalisées et des espaces de stationnement perméables comme espaces verts de pleine terre et sur la définition d'un espace vert de		

					pleine terre.		
Doc Urba	PLU Franconville - Révision	Franconville	95	14/02/2024	Favorable sous réserve de préserver la nappe thermique d'Enghien-les-Bains		
Doc Urba	PLU Enghien	Enghien-les-Bains	95	28/03/2024	Favorable	X	
Doc Urba	Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis	Fontenay-en-Parisis	95	10/06/2024	Favorable sous réserve : - d'ajuster la rédaction des articles 8 du règlement de chaque zone, relatifs à la gestion des eaux pluviales afin d'y spécifier l'objectif de zéro rejet des pluies courantes, de gestion via des ouvrages à ciel ouvert, végétalisés, multifonctionnels et intégré à l'aménagement paysager ; - de définir plus précisément un objectif de désimperméabilisation ; - de retranscrire au sein du règlement la réglementation issue de la servitude d'utilité publique appliquée aux périmètres de protection des captages ; - d'élargir la marge de retrait de part et d'autre du fossé galais en zone urbanisée ; - d'ajuster la rédaction du règlement relatif à la protection des zones humides - d'inscrire dans le règlement la vérification du caractère humide des sols en amont de tout aménagement situé au sein des enveloppes de probabilité de présence de zone humide identifiées par le SAGE.		
Doc Urba	Modification n°1 du PLU de Baillet-en-France	Baillet-en-France	95	25/06/2024	Favorable		
Doc urba	PLUI Paris Terres d'Envol	EPT Paris Terres d'Envol	93	06/09/2024	Favorable sous réserve : - de prescrire un coefficient minimum de pleine terre supérieur à 20 % sur l'ensemble du territoire. - de promouvoir l'exemplarité publique en matière de gestion des eaux pluviales et de coefficient de pleine terre, - d'imposer une réflexion sur la déconnexion des eaux pluviales des espaces et bâtiments privés existants au sein des OAP sectorielles. - d'afficher un objectif de désimperméabilisation concret au sein des OAP sectorielles - d'affirmer davantage la sobriété des usages de l'eau dans les différents documents du PLU. - d'augmenter la marge de retrait de part et d'autre des cours d'eau en zone U2, U3, U4, U5, U6 et U7 au sein du règlement des prescriptions graphiques, - de faire apparaître systématiquement un enjeu de renaturation des cours d'eau au sein des OAP traversées par un cours d'eau et de faire figurer la trame bleue ainsi qu'une marge de retrait ambitieuse de part et d'autre ces axes dans le	X	

					schéma de synthèse de l'OAP (OAP graphique), - d'inscrire le tracé de réouverture du Sausset au sein de l'OAP Gros saule/Mitry/Ambourget à Aulnay-sous-Bois au droit des parcelles publics du stade vélodrome et des parcelles privées de l'enseigne de bricolage, - d'ajouter une prescription propre à l'OAP Santé et Environnement de vérification du caractère humides des sols situés au sein des enveloppes de probabilité de présence des zones humides et d'insérer la carte de ces enveloppes		
Doc Urba	Révision du PLU de Bonneuil-en-France	Bonneuil-en-France	95	09/09/2024	Favorable	X	
Doc urba	Modification n°3 (simplifiée) du PLU Sarcelles	Sarcelles	95	01/08/2024	Favorable sous réserve d'augmenter le coefficient de pleine terre minimal sur le secteur du Haut du Roy et de faire figurer la cartographie des zones humides avérées et des enveloppes de probabilités de présence à minima en annexe du PLU		
Doc urba	Modification n°4 du PLU Gonesse	Gonesse	95	13/08/2024	Défavorable du fait de la non protection et de la non prise en compte d'une zone humide avérée au sein de l'OAP du triangle de Gonesse		
Doc urba	Modification n°6 simplifiée du PLU de Saint-Brice-sous-Forêt	Saint-Brice-sous-Forêt	95	06/08/2024	Favorable		
Doc urba	Révision du PLU de Goussainville	Goussainville	95	18/10/2024	Favorable sous réserve : d'ajuster la rédaction des articles relatifs à la maîtrise du rejet des eaux pluviales du règlement de chaque zone, tel que proposé ; - d'augmenter le coefficient de pleine terre des zones UB, UD et UI à 20 % minimum ; - d'affirmer la désimperméabilisation des sols au sein des OAP ; - de retranscrire au sein du règlement la réglementation issue de la servitude d'utilité publique appliquée aux périmètres de protection des captages. - de faire figurer les zones humides avérées dans le plan de zonage.	X	
Doc urba	Modification n°1 du PLU de Saint-Witz	Saint-Witz	95	21/10/2024	Favorable		
Doc urba	Modification simplifiée n°2 du PLU de Sevrans	Sevrans	95	04/12/2024	Favorable		

Doc urba	Révision allégée du PLU du Mesnil-Aubry	Le Mesnil-Aubry	95	23/12/2024	Favorable sous réserve de prendre en compte les enveloppes de probabilité de présence de zone humide	X	
Doc de planification	Décret relatif aux SAGE			08/04/2024	Favorable		

| Dossiers des partenaires suivis en 2024

La cellule d'animation du SAGE a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE, reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent la prise en compte des objectifs et orientations du SAGE dans les projets, études et démarches locales ou régionales ayant un impact/liens plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion(s)	Date(s)
Thématique « Eau pluviale »	
Zonage pluvial – EPT Grand Paris Grand Est	11 janvier 2024 28 février 2024
Visite ZAC du Bas Clichy – Clichy-sous-Bois	30 janvier 2024
Cours OASIS Ecole des cygnes (action CTEC) – Enghien-les-Bains	12 février 2024
NPNRU PLM/DLM Villiers le Bel	29 janvier 2024 5 avril 2024
ZAC Dame Blanche - Garges les Gonesse	19 février 2024 26 mars 2024
Collège 800 _ Villiers le Bel	29 février 2024
Restauration du centre commerciale - Louvres	7 mars 2024 23 avril 2024
Projet de centre bus - Villiers le Bel	15 mars 2024
RIVP Projet Chapelle Charbon Lot C	20 mars 2024
ZAC triangle de Gonesse	3 avril 2024
Construction angle Branly/Perret - Sarcelles	9 avril 2024
Création d'un parking attenant à la piscine - Ezanville	10 avril 2024
Création d'une base de police centralisée - St Ouen	22 avril 2024
ZAC de la plante des champs - Montmagny	13 mai 2024 12 novembre 2024
BHNS - Goussainville	29 mai 2024
Projet Orgemont -Epinay sur Seine	31 mai 2024
Pôle économique de la croix vertes - Attainville	6 juin 2024 15 octobre 2024
NPNRU Clos St Lazare – Stains (DLE)	26 juin 2024
Projet Agoralim - Goussainville	27 juin 2024 16 juillet 2024

Complexe sportif Schweitzer – Soisy sous Montmorency	26 septembre 2024
Projet du grand Chemin – Est Ensemble	28 juin 2024
Réunion de coordination des acteurs – animation pluviale – Est Ensemble	11 janvier 2024 25 avril 2024 18 septembre 2024
Thématique Assainissement	
Schéma Directeur d'Assainissement de Plaine Vallée	9 janvier 2024
Schéma d'assainissement du NPNRU Villemonble – EPT Grand Paris Grand Est	31 janvier 2024
Schéma Directeur d'Assainissement du SIAH	1 ^{er} février 2024 29 mars 2024 25 novembre 2024
Schéma Directeur d'Assainissement – SIARE	18 juin 2024 10 décembre 2024
Schéma Directeur d'Assainissement EPT Grand Paris Grand Est	11 juillet 2024
Thématique « Milieux naturels »	
Projet immobilier Clos Chagall à Aulnay sous-Bois	5 janvier 2024 17 janvier 2024 18 janvier 2024 24 mai 2024 14 juin 2024
Réouverture de la Morée - SIAH	16 janvier 2024
Création d'une zone humide à Eaubonne - SIARE	22 janvier 2024 21 mai 2024 18 décembre 2024
Ligne 15 Est – thématique zone humide	24 janvier 2024
COTECH Etude actions de renaturation – Est Ensemble	30 janvier 2024 18 mars 2024 16 décembre 2024
Projet rue Jules Princet à Aulnay sous Bois – Localisation de la Morée	1 ^{er} février
Projet de renaturation du secteur central du vallon du Sausset - MGP	6 février 2024
Webinaire : renaturation des zones humides dans l'espace public (CAUE)	30 mai 2024
SDRIF - E	29 février 2024
Liaison ferroviaire Roissy Picardie – thématique zone humide	19 mars, 9 avril 2024 16 mai, 27 juin, 10 octobre
Classement « Forêt de protection » de la forêt de Montmorency	27 mars 2024
Réouverture du Croult dans le Vieux Pays - Goussainville	2 avril 2024
Réaménagement du Bois du seigneur _ Goussainville	2 avril 2024
Etude Trame verte et bleue – CA Roissy Pays de France	23 avril 2024
Projet de réouverture du Petit Rosne Cédre bleu - SIAH	28 mai 2024
PDPG Paris Petite couronne	29 mai 2024
Comité de pilotage de l'avant-projet du ru du fond des Aulnes - SIAH	18 juin 2024
Raccordement électrique au data center Digital Dugny _ Zone humide	23 août 2024 3 septembre 2024
Renaturation du Petit Rosne à Moisselles - SIAH	7 octobre 2024
Atelier trame bleue en milieu urbain – Association Espace	18 octobre 2024

Colloque régional Trame bleue – Association Espace	21-22 novembre 2024
Centre de formation de football - Sarcelles	27 novembre 2024
Thématique « Inondations »	
Etude d'identification des aléas inondation du bassin du Croult et du Petit Rosne – DDT 95	26 juin 2024 25 septembre 2024
Thématique « Urbanisme »	
PLU d'Enghien	15 janvier 2024
PLU de Goussainville – OAP TVB	15 février 2024 29 mai 2024
Réunion PPA	25 juillet 2024
SDRIF-E (présentation par la DRIEAT et l'IPR)	29 février 2024
PLU d'Ezanville	5 mars 2024
PLU de Tremblay en France	12 mars
PLUI Terres d'Envol	28 mars
PLU Bonneuil en France – Réunion PPA	23 mai 2024
Conférence : comment les projets d'aménagement doivent-ils intégrer les enjeux de la biodiversité ? (FNTP)	17 juin 2024
PLU Montmagny – Réunion PPA	6 juin 2024 17 septembre 2024 27 novembre
PLUI Est Ensemble	2 juillet 2024
PLU Louvres – réunion PPA	3 octobre 2024
Plu Le Mesnils Aubry	18 décembre 2024
Thématique « Eau souterraine et eau potable »	
Travail préparatoire à l'étude du renforcement des connaissances du fonctionnement de la nappe de l'Eocène du Valois Francilien	4 janvier, 6 mai, 5 juin, 1 ^{er} juillet, 28 août, 5 septembre, 24 septembre, 19 novembre, 4 décembre 2024
Laboratoire d'idée – Protection de la ressource en eau – département 95	2 décembre 2024
Sensibilisation	
Programme pédagogique de la future maison de l'eau - SIARE	24 mai 2024
Matinale du SIARE – Gestion des eaux pluviales dans la cadre des permis de construire	25 juin 2024
Atelier trame verte et bleue – Association Espace	18 octobre 2024
Réunions à caractère plus général	
Comité syndical du SIAH (structure porteuse du SAGE)	25 mars 2024
ANEB - Réunion des présidents de CLE	11 janvier, 25 mars, 12 septembre, 7 novembre 2024
MISEN 95	18 janvier 2024 12 septembre 2024
Comité ressource en eau Val d'Oise	26 juin 2024
Atlas de l'eau – DDT95	12 janvier 2024

Club SAGE – désimperméabilisation	29 janvier 2024
Club SAGE – ZAN	14 mars 2024
Club SAGE – la concertation préalable	2 juillet 2024
Club SAGE – Outils informatiques liés à la gestion de l'eau	26 novembre
Groupe national SAGE	21 mars 2024 4 juin 2024 24 septembre 2024 3 novembre 2024
Groupe SAGE Ile de France	11 juin 2024
Séminaire SAGE – Les avis des CLE - AESN	16 et 17 septembre 2024
Réunion Gouvernance du SAGE - préfecture	11 avril 2024 21 mai 2024
Forum des acteurs de l'eau - AESN	9 juillet 2024
Réforme des autorisation environnementale	20 septembre 2024
Webinaire : 12 ^{ème} programme d'aide - AESN	14 novembre 2024
Copil charte agricole et forestière – Roissy Pays de France	26 novembre 2024
COP Eau	5 décembre 2024

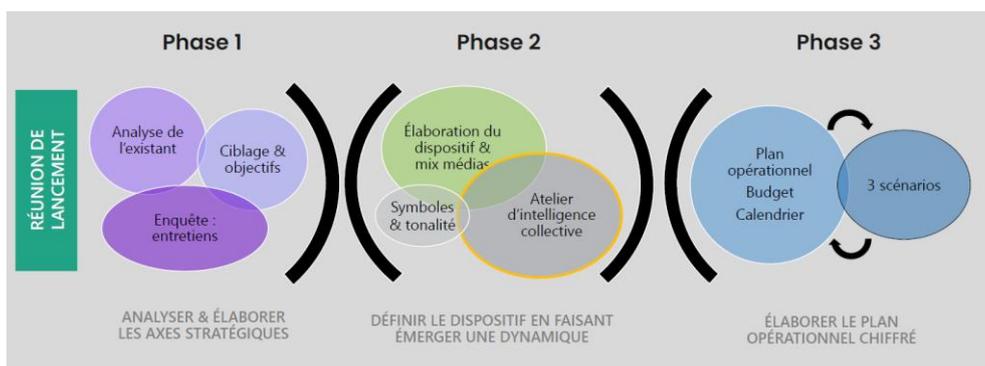
COMMUNICATION

Elaboration d'une stratégie de communication et du plan de communication du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Dans le but de répondre à la stratégie globale du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer qui est de rendre des espaces à l'eau sur le territoire et à promouvoir le contrat eau et climat, une étude a été lancée afin de définir une stratégie de communication déclinée en plan de communication opérationnel (plan d'action). Au-delà des orientations stratégiques, le plan opérationnel de communication doit être construit de façon précise autour de 3 scénarios, avec un budget chiffré, un cadencement des actions de communication et des outils/indicateurs de mesure. Ce document doit également permettre un passage à l'action de façon efficace et rapide. L'Agence MarkediA a été choisie pour travailler sur la stratégie de communication du SAGE et sur le plan de communication associé.

L'étude, lancée en septembre 2023, pour une durée de 6 mois, se compose de 3 phases :

- Une phase d'analyse et d'élaboration des axes stratégiques
- Une phase de définition du dispositif par l'émergence d'une dynamique via un atelier d'intelligence collective
- Une phase d'élaboration du plan opérationnel chiffré.



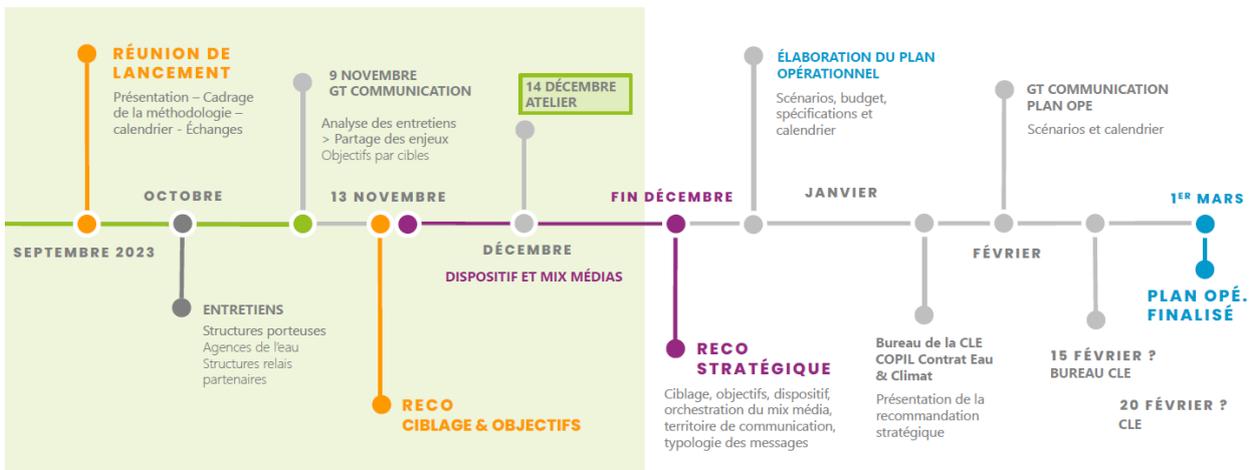
En 2024, plusieurs groupes de travail ont été organisés afin de travailler sur les différents scénarios et budgets proposés par MarkediA avant validation par le bureau de la CLE et la CLE.

Le groupe de travail communication composé des 3 co-structures porteuses du SAGE et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'est réuni :

- Le 26 janvier 2024 : MarkediA a proposé un mix média progressif destiné à augmenter l'intérêt pour le SAGE et le CTEC de façon à favoriser leur mise en œuvre. Le dispositif proposé prévoit 2 grandes séquences et 5 étapes.

CALENDRIER : PROPOSITION D'AJUSTEMENT

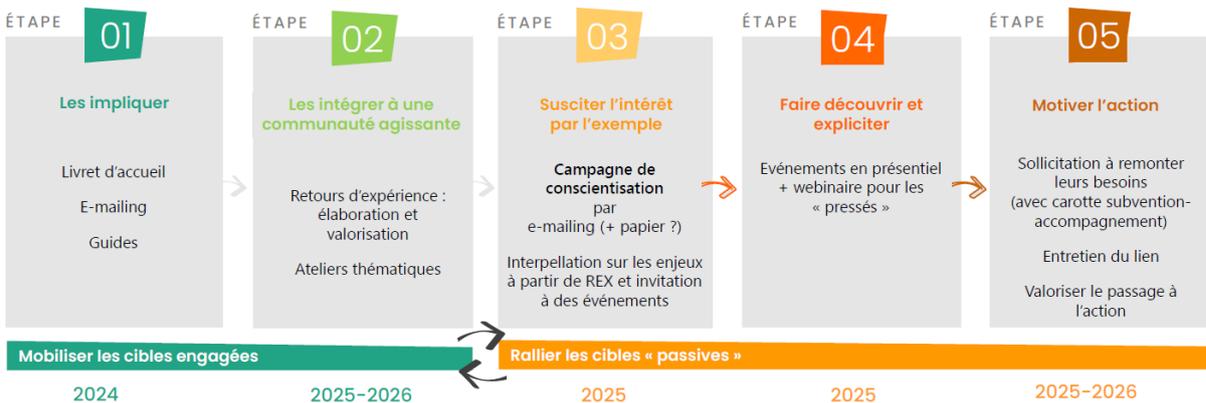
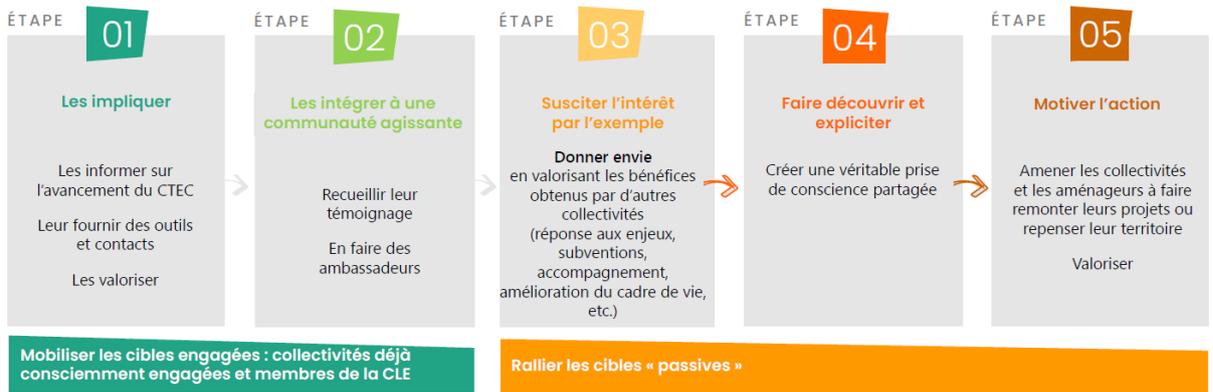
Durée contractuelle : 18 septembre + 6 mois >> 18 mars



PHASE 1

PHASE 2

PHASE 3



La séquence 1 (en vert) vise à mieux impliquer les cibles engagées, à savoir : les membres de la CLE, les signataires du CTEC et les collectivités (élus et services) déjà consciemment engagés sur des projets du CTEC ou la prise en compte de l'eau dans leur aménagement du territoire. La séquence 1 sera également dédiée à l'élaboration des outils de base, en totalité ou partiellement (livret d'accueil, infographie, site internet, e-mailings, fiches interactives, guides interactifs, animation en motion design...).

La séquence 2 (en orange) vise à élargir le cercle et à le consolider : il s'agit de motiver les élus et services des collectivités dites passives car se sentant peu concernés. Il est envisagé de les motiver par l'exemple, au travers d'une campagne thématique basée sur les enjeux, avec des invitations à des ateliers thématiques. Afin de concrétiser l'émergence de projets, en étape 5, il est envisagé de solliciter les territoires à formaliser et remonter leurs projets.

- Le 13 mars 2024 : Markedia a présenté 3 scénarios de calendrier d'actions et de budget. Le scénario 2 a été pris comme scénario de base à ajuster, ce qui a abouti à définir en séance un scénario 2 bis souhaité par le groupe de travail.

Le scénario 2 bis a été présenté et validé par le bureau de la CLE du 29 mars 2024 puis approuvé à la CLE du 12 juin 2024. Une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie a été faite.

| Refonte et optimisation du site internet du SAGE

Le site actuel, mis en ligne en 2017 sous le CMS (Content Management System) Drupal 7, désormais obsolète ne supporte plus les mises à jour engendrant divers problèmes, notamment au niveau de l'accessibilité du site via le navigateur de recherche Google Chrome.

Au regard des problèmes d'accessibilité et des constantes évolutions du monde du web, le site du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer ne répond plus aux besoins et aux attentes de ses utilisateurs et des moteurs de recherche et doit donc être rénové sous un autre CMS. Le site du SAGE doit également évoluer au rythme des changements et s'adapter aux goûts des utilisateurs.

L'Agence BWAT a été choisi pour travailler sur la refonte et l'optimisation du site internet du SAGE. Le marché a été lancé en septembre 2024 pour une durée de 9 mois.

Le groupe de travail communication composé des 3 co-structures porteuses du SAGE et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'est réuni :

Le 18 septembre 2024 : BWAT a présenté l'équipe projet, la méthodologie et les différentes phases du projet ainsi qu'un projet de site internet afin que le groupe de travail puisse réfléchir de l'architecture du futur site du SAGE.

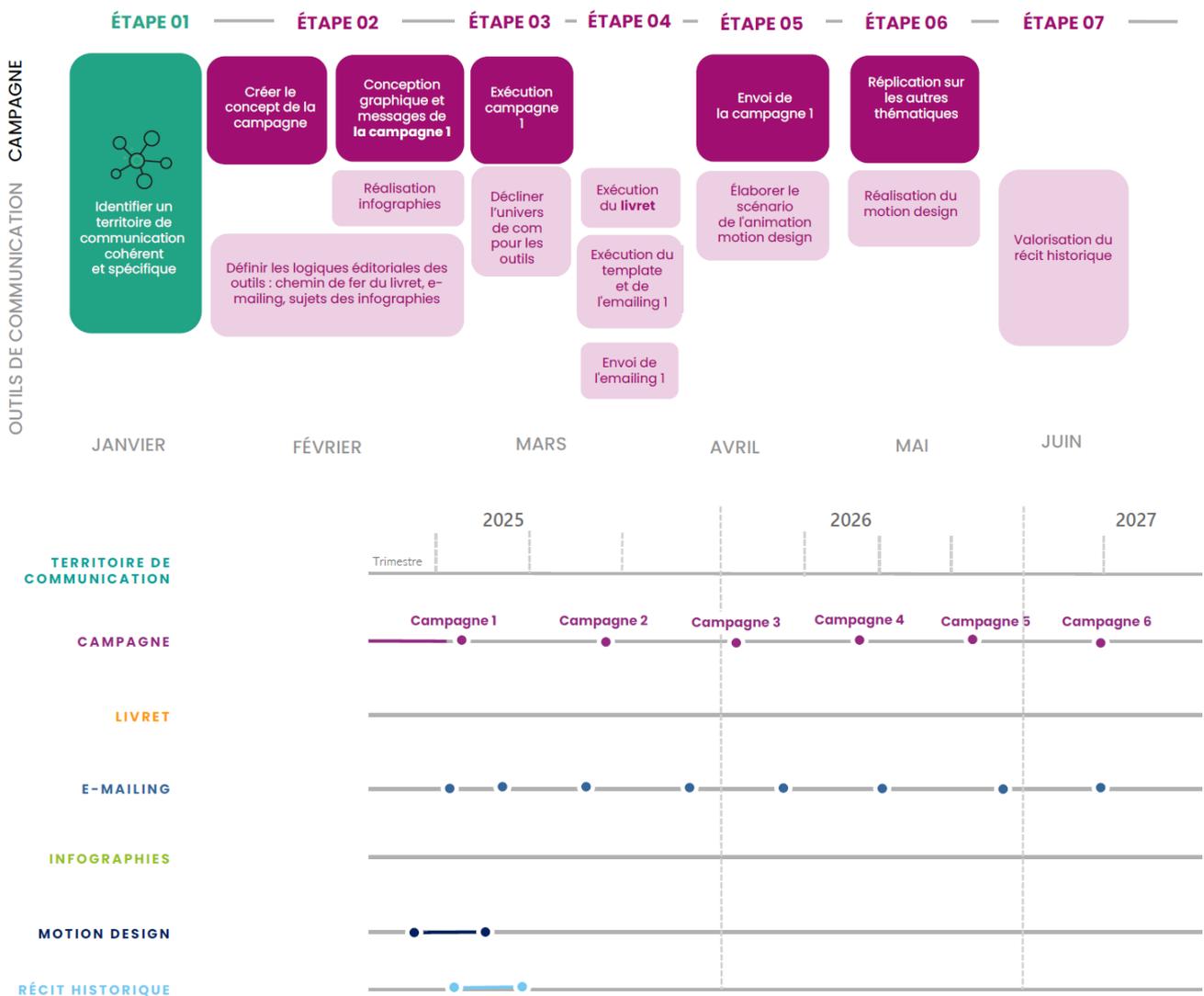
Un mail a été envoyé au groupe de communication et au bureau de la CLE le 30 septembre pour valider l'architecture. Un autre mail a également été envoyé concernant le graphisme du site internet le 26 novembre 2024.

Actuellement, le futur site internet est en cours de construction, la rédaction des rubriques et l'exportation des documents depuis l'ancien site sont en cours. Sa mise en ligne est prévue pour le premier semestre 2025.

Elaboration d'une campagne de mobilisation des acteurs du territoire du SAGE

Suite à la validation de la stratégie de communication du SAGE à l'été 2024, un plan de sensibilisation, de formation et de mobilisation des acteurs de l'eau et de l'aménagement décliné en programme d'actions opérationnel avec au cœur de ce programme une campagne de mobilisation, a été élaboré. Véritable campagne marketing destinée à mobiliser les acteurs, à faire évoluer les regards sur le SAGE et à inciter à l'action, elle structure la communication dans le temps et sur le fond par les messages abordés. En complément de la réalisation de la campagne de mobilisation, le marché comprend également l'élaboration de certaines actions de communication du plan de sensibilisation à savoir le livret d'accueil, les newsletters, les infographies, l'animation motion design et la valorisation du récit historique. En plus de mettre en place la campagne et les actions ci-dessus, le prestataire sera chargée de coordonner, conseiller et vérifier l'insertion de l'ensemble des outils de communication ainsi que de la cohérence des messages, avec le ton de la campagne de mobilisation.

L'Agence MarkediA a été choisi pour travailler sur l'élaboration de la campagne de mobilisation. Le marché a été lancé en décembre 2024 pour une durée de 3 ans.



Le groupe de travail communication composé des 3 co-structures porteuses du SAGE et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'est réuni :

- Le 13 décembre 2024 : MarkediA a présenté l'équipe projet, le calendrier prévisionnel ainsi que la démarche de la campagne. Les premiers échanges ont permis d'identifier une série de thématiques et d'esquisser les orientations visuelles de la campagne. À cette occasion, MarkediA a soumis plusieurs univers graphiques afin de mieux cerner ce que revêt la notion de concept de communication ainsi que la diversité des territoires de communication possibles.

| Réseaux d'acteurs

Dans le but de mettre en réseau les différents acteurs du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et diffuser les actualités (guides, appels à projet, colloques / formations, retours d'expérience, actualité réglementaire...) relatives aux différentes thématiques de la sphère « eau », plusieurs réseaux d'acteurs ont été créés et sont alimentés régulièrement :

- **Réseau technique SAGE et Nature** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives aux milieux aquatiques et humides, à la nature en ville, à la biodiversité, aux paysages...
- **Réseau technique SAGE et Eaux pluviales** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux pluviales.
- **Réseau technique SAGE et Eaux usées** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à l'assainissement (réseau, branchement, STEP, boues, valorisation énergétique...)
- **Réseau technique SAGE et Eau potable** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux souterraines et de l'eau potable.

| Promotion/ communication du SAGE

Dans un objectif de faciliter la prise en compte du SAGE dans les différents projets du territoire, il convient de faire la promotion du SAGE au sein et en dehors du territoire du SAGE. Ainsi, en 2023, la promotion du SAGE a été réalisée lors des manifestations suivantes :

- Club SAGE – désimperméabilisation : un retour d'expérience sur les dispositions du SAGE en matière de gestion des eaux pluviales et désimperméabilisation et sur leur applicabilité a été présenté aux animateurs SAGE du bassin Seine-Normandie – 29 janvier 2024
- Atelier trame verte et bleue à destination des EPT – Espace : une présentation de l'étude zone humide menée entre 2018 et 2022 a été présentée aux services techniques et aménagement des EPT Plaine Communes – Est Ensemble et Boucle nord de Seine - 18 octobre 2024

Dans le cadre du colloque « Trame bleue en milieu urbain » organisé par l'association Espaces le 21 et 22 novembre 2024, la cellule d'animation a animé deux ateliers en binôme avec la cellule d'animation du SAGE Bièvre portant :



- Animation d'un jeu de rôle sur la place de l'arbre lors de projets de réouverture et de renaturation des rivières,
- Comment concilier les différents enjeux de politiques publiques en faveur de la réouverture et la renaturation des rivières.

| Classes d'eau à destination des membres de la CLE

Comme prévu dans la disposition 6.4.3 du PAGD, la cellule d'animation du SAGE doit former les membres de la CLE et les élus aux enjeux de l'eau sur le territoire. En effet, les membres de la CLE étant les ambassadeurs de la stratégie du SAGE, il est nécessaire que ces derniers connaissent les enjeux du territoire afin d'avoir un regard éclairé sur les atteintes à la ressource en eau et promouvoir l'eau dans les politiques d'aménagement.

Le SAGE souhaite donc proposer des ateliers aux membres de la CLE autour des différents aspects de l'eau, qui leur permettra de :

- Disposer de connaissances actualisées, techniques et réglementaires sur la gestion de l'eau afin de mieux comprendre le petit et le grand cycle de l'eau, leurs interdépendances, les acteurs en place et les enjeux du territoire ;
- Partager les expériences et problématiques et d'interagir avec des techniciens ;
- Constituer un réseau d'acteurs de l'eau ;
- Porter la stratégie et les enjeux du SAGE dans les différentes instances auxquelles ils participent.

Afin de construire au mieux ces ateliers, un questionnaire a été envoyé aux membres de la CLE fin 2023 dans le but de cerner les besoins et de recueillir leurs observations et suggestions.

Au cours de l'année 2024, deux ateliers ont été organisés :

- Un webinaire sur la gouvernance et la réglementation de l'eau en France – 24 avril 2024
- Un atelier en présentiel consacré à la gestion des eaux pluviales à la source avec une visite de site sur le territoire de l'EPT d'Est Ensemble – 04 juillet 2024

42 personnes étaient présentes pour le webinaire sur la gouvernance et la réglementation de l'eau en France et 19 personnes pour l'atelier sur la gestion des eaux pluviales à la source.



PROGRAMME PREVISIONNEL

9h30 - Discours d'ouverture par le président de la CLE
Benoît JIMENEZ - Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

9h35 - Introduction
Jeanne Muller - Animatrice du contrat territorial Croult-Enghien-Vieille Mer - SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

9h40 - La politique de l'eau en France (présentation des différentes lois...)
Magali Journet - chargée de mission stratégies territoriales de l'eau à la DRIEAT Ile-de-France

9h55 - Le SDAGE : un outil de planification de la politique de l'eau
Lydia Prouvé - Chargée de mission Politique Territoriale à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

10h10 - Le SAGE : un outil pour une gestion durable de l'eau élaboré collectivement
Aline Girard - Animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

10h25 - Les modalités d'élaboration d'un dossier loi sur l'eau
Sophie Fontaine - Responsable du pôle eau à la DDT95

10h40 - Temps de question

10h55 - Une gestion de l'eau morcelée sur le territoire
Aline Girard - Animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

11h05 - Contrat territorial Eau et Climat : un outil partenarial et opérationnel du SAGE
Jeanne Muller - Animatrice du contrat territorial Croult-Enghien-Vieille Mer - SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

11h15 - Temps de question

11h30 - Mot de clôture



PROGRAMME PREVISIONNEL

9h30 - Ouverture de l'atelier
Jean-Claude OLIVA - Président de la régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble

9h35 - Introduction
Jeanne MULLER - Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer - SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM)

9h40 - Les techniques de gestion des eaux pluviales
Marie Gabrielle KOUAMEDJO - Animatrice Eaux pluviales au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)

10h - Les aides pour une gestion des eaux pluviales à la source
Julien DIBILLY - Chargé d'opérations - Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
Jeanne MULLER - Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer - SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM)

10h30 - Temps de question

10h45 - Visite de plusieurs sites de gestion des eaux pluviales sur le territoire d'Est Ensemble (boucle pédestre d'environ 3,5 km)
Eugénie MONNIER - Responsable du service eau dans la ville à la régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble

Juliette ELLEBOODE - Chargée de projets eau dans la ville à la régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble
Jordy DIXON - Chargé de projets eau dans la ville à la régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble

12h30 - Mot de clôture



BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne (SIAH), du Département de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intégré d'Assainissement et de Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Département de la Seine-Saint-Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2024, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN.

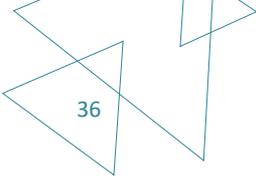
Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

Compte administratif 2024 – Section de fonctionnement

	Dépenses		Recettes	
	2024		2024	
	Prévision	Liquidé	Prévision	Liquidé
Charges à caractère général	13200 €	4 765.01 €	Résultat de fonctionnement	8586.18
Plan de communication	46 800 €	21 510 €	Aides de l'AESN	74 493.82 €
Charges de personnel	143 000 €	119 640.65 €	Participat° CD93	60 000 €
Amortissement	89 100 €	-	Participat° SIARE	24 000 €
Virement à la section d'invest.	11 280 €	-	Participat° SIAH	36 000 €
Résultat de fonctionnement reporté	-	-	Amortissement	100 300 €
			Arrondi budget	-
TOTAL	303 380 €	145 915.66 €	TOTAL	303 380 €
				299 327.78 €

Compte administratif 2024 – Section investissement

Dépenses			Recettes		
	2024			2024	
	Prévision	Liquidé		Prévision	Liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	-	-	Virement de la sect° de fonct.	11280 €	-
Frais d'études	487 280 €	75 319.02 €	Solde d'exécution de la sect° d'invest. reporté	124 412.73 €	124 412.73 €
Amortissement	100 300 €	100 262,60 €	Aides de l'AESN	365 287.27 €	73 220 €
Matériel informatique	2 500 €	2057.65 €	FCTVA	0 €	218 €
Reprise sur amortissement	-	-	Amortissement	89 100 €	89 073.31 €
TOTAL	590 080 €	177 639.27 €	TOTAL	590 080 €	286 294.04 €



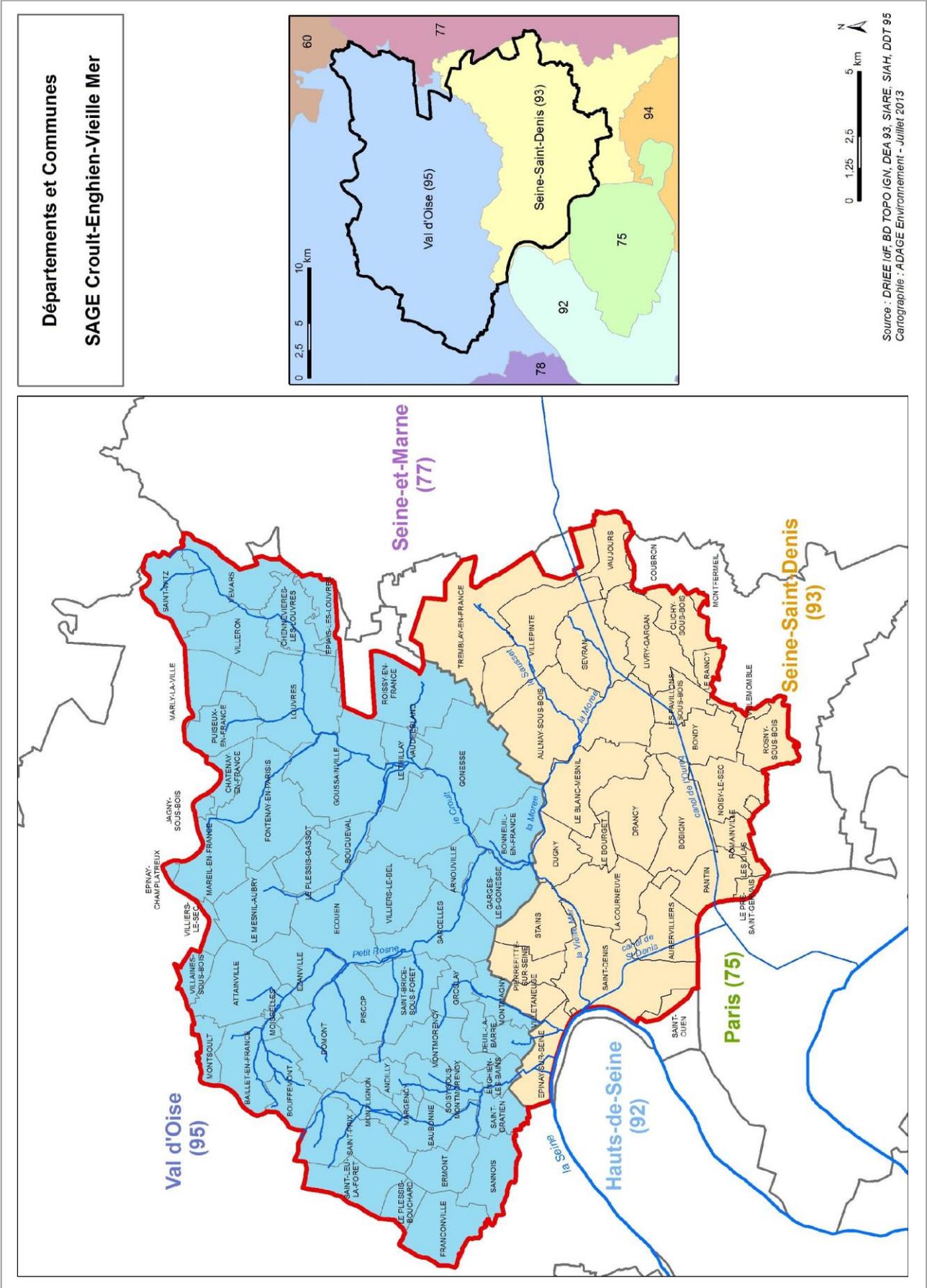
ANNEXES

ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail de la cellule d’animation par mission en 2024

ANNEXE 3 – Perspectives pour l’année 2025

ANNEXE 1 - Carte du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail de la cellule d’animation du SAGE par mission en 2024

Missions	Temps passé 2024
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations, comptes rendus ...) Etude de Gouvernance du SAGE	~ 4 %
Avis de la CLE	~ 20%
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails, envoi des courriers, réponses, ...), Encadrement	~ 2%
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires... Étude du référentiel des paysages de l’eau Etude assainissement prioritaire Etude quantitative intersage Eocène du Valois Francilien	~ 10%
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 2 %
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE Formations Réunions avec les pétitionnaires	~ 12/%
Communication (Actions de communication – suivi du plan de communication)	~ 30 %
Élaboration et suivi du contrat eau et climat	~ 20%

En 2024, la cellule d’animation est composée :

- une animatrice SAGE à temps plein
- une animatrice contrat eau et climat à temps plein

ANNEXE 3 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

Actions	Descriptif des missions
Etude intersage « Nappe Eocène du Valois francilien »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination administrative, financière et technique de l'étude (coordination SIAH/BRGM + coordination intersage) ➤ Comité de suivi : 2 réunions – Comité technique : 1 réunion – Commissions géographique : 2 réunions (Organisation et animation) ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le BRGM
Étude « Gouvernance »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination administrative, financière et technique de l'étude ➤ Comité de suivi de l'étude « Gouvernance » : 1 réunion ➤ Rencontre des partenaires ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude ➤ Validation des statuts ➤ Création du syndicat mixte
Etude « Secteurs d'assainissement prioritaire »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation du CCTP et lancement du marché ➤ Demande de subvention ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Comité de suivi de l'étude « Secteurs d'assainissement prioritaire » : 2 réunions
Avis de la CLE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 70 dossiers à étudier pour avis
Contrat eau et climat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Demande de subvention ➤ Suivi et accompagnement des actions inscrites au CTEC 2023-2025 ➤ Réunions bilan 2^{ème} année du contrat avec chaque signataire ➤ Rédaction du rapport bilan de la 2^{ème} année du contrat ➤ Comité de pilotage du contrat Eau et climat : 1 réunion ➤ Elaboration du futur contrat de territoire (2026-2030) : rencontre avec les potentiels signataires et rédaction du contrat
Animation pluviale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement de l'animation pluviale ➤ Rencontre des aménageurs publics et privés, bailleurs sociaux, chambre de commerce et d'industrie ➤ Accompagnement technique et financier d'une 15aine de dossiers ➤ Organisation de 3 ateliers (retours d'expérience et visite terrain) ➤ Sensibilisation des acteurs du territoire (webinaire, présentation subvention...) ➤ Réflexion sur une base de données de retours d'expériences
Réunions des Instances du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission Locale de l'Eau : 1 à 2 réunions ➤ Bureau de la CLE : 2 réunions
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi administratif et financier des marchés publics (site internet et campagne) ➤ Lancement du nouveau site internet ➤ Lancement de la campagne de mobilisation : 2 vagues de sensibilisation (emailing) ➤ Réalisation des outils de communication : infographie, livret d'accueil, animation motion design, valorisation du récit historique ➤ Promotion du SAGE dans les colloques et séminaires ➤ Sensibilisation générale sur l'eau - Animation des 4 réseaux d'acteurs ➤ Organisation des Classes d'eau : 5
Secrétariat technique et administratif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Courriers, réception des appels ➤ Préparation et gestion du budget ➤ Mise à jour des règles de fonctionnement du SAGE
Participation aux réunions locales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Environ 50 réunions



**Commission Locale de l'Eau
Croult-Engchien-Vieille Mer**

Rue de l'eau et des enfants
95500 Bonneuil-en-France

contact@sage-cevm.fr

 [@sage-cevm](https://twitter.com/sage-cevm)